

Arrêté N°21-DDTM85-425

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
 - VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
 - VU** l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
 - VU** l'arrêté interpréfectoral Vendée/Loire-Atlantique n° 96-DRLP-65 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 20-DDTM85-720 du 18 décembre 2020 modifié, portant renouvellement de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
 - VU** le changement de représentant du conseil régional des Pays de la Loire intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de la Commission permanente en date du 23 septembre 2021,
 - VU** le changement du représentant du conseil départemental de la Loire-Atlantique intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de l'Assemblée départementale en date du 19 juillet 2021,
 - VU** le changement du représentant du conseil départemental de la Vendée intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de l'Assemblée départementale en date du 22 juillet 2021,
- CONSIDÉRANT** les changements des membres de la commission locale de l'eau intervenus suite aux élections régionales et départementales de juin 2021,

Arrête

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 20-DDTM85-720 du 18 décembre 2020 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (33 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :
Madame Claire HUGUES

Conseil départemental de la Loire-Atlantique :
Madame Chloé GIRARDOT-MOITIÉ

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Amélie RIVIERE

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée et de la Loire-Atlantique et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et de la Loire-Atlantique, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

27 OCT. 2021

Le préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Anna TAGAND

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-425
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Marais Breton
et du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Composition de la CLE du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf
60 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (33 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Madame Claire HUGUES

Conseil départemental de la Loire-Atlantique :
Madame Chloé GIRARDOT-MOITIÉ

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Amélie RIVIERE

Représentants des communes du département de la Vendée :

Madame Sophie CHARTIER	Adjointe au Maire de NOIRMOUTIER-EN-L'ILE
Monsieur Pierrick ADRIEN	Maire de LA GUERINIERE
Monsieur Jean-Paul GUILBAUD	Adjoint au Maire de GRAND'LANDES
Monsieur Stéphane CHIFFOLEAU	Adjoint au Maire de LA GARNACHE
Monsieur Yoann GRALL	Maire du BOIS-DE-CENÉ
Madame Magali GAUTIER	Adjointe au Maire de BOUIN
Madame Marie-laure GIRAUDET	Adjointe au Maire de CHALLANS
Monsieur Didier BUTON	Maire de SAINT-URBAIN
Monsieur Jacky RIVALIN	Conseiller municipal de NOTRE-DAME-DE-MONTS
Madame Véronique LAUNAY	Maire de SAINT-JEAN-DE-MONTS
Monsieur Pascal RETUREAU	Adjoint au Maire de BEAUVOIR-SUR-MER

Représentants des communes du département de la Loire-Atlantique :

Monsieur Jean-Bernard FERRER	Maire de VILLENEUVE-EN-RETZ
Monsieur Patrick PRIN	Adjoint au Maire de PORNIC
Monsieur Pierre MARTIN	Maire de CHAUVÉ
Monsieur Laurent ROBIN	Maire de MACHECOUL-SAINT-MEME
Monsieur Jacques PRIEUR	Maire de LA BERNERIE-EN-RETZ
Monsieur Patrick BERNIER	Adjoint au Maire des MOUTIERS-EN-RETZ
Monsieur Xavier DE NONANCOURT	Conseiller municipal de PAULX

Communauté de communes de l'île de Noirmoutier :
Monsieur Fabien GABORIT

Communauté de communes Océan-Marais de Monts :
Madame Rosiane GODEFROY

Communauté de communes Challans Gois Communauté :
Monsieur Richard SIGWALT

Communauté de communes Vie et Boulogne :
Monsieur Sébastien ROUSSEAU

Communauté de communes Sud Retz Atlantique :
Madame Françoise BRISSON

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz :
Monsieur Claude CAUDAL

Syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer :
Monsieur André BURGAUD

Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud de la Loire :
Monsieur Yves BATARD

Syndicat Mixte du Marais Breton :
Monsieur Jean-Yves BILLON

Vendée Eau :
Monsieur Ernest FLEURET

Atlantic'eau :
Monsieur Mickaël DERANGEON

Syndicat Vendée des îles :
Madame Nadine PONTREAU

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (17 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique

Chambre de commerce et d'industrie de la Loire-Atlantique

Fédération des maraîchers nantais

Ligue de protection des oiseaux de la Vendée (LPO)

Association « Vivre l'île 12/12 »

Association Bretagne Vivante

Comité régional conchylicole des Pays de la Loire

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire

Union fédérale des consommateurs de Vendée

Fédération de la Loire Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Syndicat des marais de Saint-Jean-de-Monts

Union des syndicats des marais du Sud-Loire

Coopérative des producteurs de sel de l'ouest, section Noirmoutier

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade

Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (10 membres)

- Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- Préfet de la Vendée
- Préfet de la Loire-Atlantique
- Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

ou leur représentant